

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le premier ministre, monsieur Philippe Couillard, dirige la délégation québécoise à la Réunion du Conseil de la fédération du 2 mars 2016 ainsi qu'à la Réunion des premiers ministres du 3 mars 2016;

QUE la délégation québécoise, outre le premier ministre, soit composée de :

— Monsieur Jean-Marc Fournier, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

— Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Monsieur Jean-Louis Dufresne, directeur de cabinet, cabinet du premier ministre;

— Monsieur Harold Fortin, directeur des communications et porte-parole du premier ministre, cabinet du premier ministre;

— Monsieur Yves Castonguay, secrétaire général associé, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— Madame Christyne Tremblay, sous-ministre, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

— Monsieur Artur J. Pires, directeur des affaires économiques, culturelles et sociales, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64547

Gouvernement du Québec

## **Décret 125-2016, 24 février 2016**

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la deuxième Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées qui se tiendra les 25 et 26 février 2016

ATTENDU QUE se tiendra à Winnipeg (Manitoba), les 25 et 26 février 2016, la deuxième Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable des Affaires autochtones et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Geoffrey Kelley, dirige la délégation québécoise à la deuxième Table ronde nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues ou assassinées qui se tiendra les 25 et 26 février 2016;

QUE cette délégation, outre le ministre responsable des Affaires autochtones, soit composée des personnes suivantes :

— Mme Chantal Gauvin, attachée de presse, cabinet du ministre responsable des affaires autochtones;

— Mme Marie-Hélène Tremblay, conseillère aux relations avec les Autochtones, secrétariat aux affaires autochtones;

— Mme Josée Néron, coordonnatrice aux affaires autochtones, secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer les positions du gouvernement du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64548